

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 17 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le dix-sept du mois de novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 14 novembre 2016.

Étaient présents : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Févre Céline, Géraud Marie-Elisabeth, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, Madeira Claude, Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 9 membres, à 8 à compter de la DCL 2016/98 et à 7 membres à compter de la DCM 2016/99.

Invitées : Chantal Berthou, secrétaire de Mairie, Emilie Couturier, apprentie.

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Berthommé Suzette a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40.

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 20 octobre 2016. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Signature du Registre des Délibérations.

*ORDRE DU JOUR***I – ENVIRONNEMENT -****1/ PROJET DEVELOPPEMENT ENERGIE RENOUVELABLE**

☞ Madame le Maire rappelle à son conseil que par délibération 2015/22 du 26 mars 2015, une demande d'étude de faisabilité gratuite pour le développement d'énergies renouvelables avait été décidée à l'unanimité pour les bâtiments suivants : église, logements sociaux, mairie, cantine et salle des fêtes. Une promesse de bail photovoltaïque avait été signée en vue de l'installation et l'exploitation photovoltaïques.

Cette promesse a été rompue suite à la cessation d'activité d'ITHIAS.

Monsieur HURIEZ Dominique dirigeant de Solaire Poitou-Charentes regroupement d'entreprises artisanales spécialisées dans l'installation de panneaux solaires photovoltaïques avait collaboré avec ITHIAS dans la conduite de l'étude des bâtiments.

Monsieur HURIEZ souhaite nous faire part d'un nouveau projet, je lui cède la parole. Proposition est faite d'étudier un premier projet au niveau de la salle des fêtes pour l'installation de panneaux. Trois possibilités, revente totale de l'énergie avec coût de raccordement élevé, autoconsommation et autoconsommation avec revente de surplus pas de coût de raccordement 49€ de mise en service.

Trois devis ont été présentés pour 60m² de panneaux avec revente de surplus, c.e.c.i.79 pour un total de 22.666 €ht, France Maintenance Photovoltaïque pour 21.883,30€ht et Allez et Cie pour 22.499,47€ht.

Le conseil étudie les propositions pour 2017.

2/ INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SAS DEMETER ENERGIES – PROJET D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE PRIN-DEYRANCON

☞ Madame le Maire rappelle qu'au dernier conseil (20/10/16) de la réception d'une circulaire datée du 12 septembre 2016 reçue de la Préfecture des Deux-Sèvres (Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales- DDLRCT) du Bureau de l'environnement, nous informant d'un arrêté portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS DEMETER ENERGIES, relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation.

La consultation d'une durée de quatre semaines soit du 10/10 au 7/11/16 inclus en Mairie de PRIN-DEYRANCON étant terminée le conseil municipal est appelé maintenant à donner son avis

Après en avoir délibéré le conseil accepte à 5 voix pour et 4 abstentions, et dit que le certificat d'affichage et la délibération sont à adresser à la DDLRCT – Bureau de l'Environnement à la Préfecture de Niort. **Délibération 2016/86**

II – DEMISSION 1ER ADJOINT - DESIGNATION MEMBRES DES COMMISSIONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES -

1/ DEMISSION VOLONTAIRE DU POSTE PREMIER ADJOINT AU MAIRE ET D'ELU

La démission d'un adjoint est adressée au Préfet (article L. 2122-15 du CGCT), elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à l'intéressé.

Monsieur Courboulay Vincent, 1^{er} adjoint au maire dans l'ordre du tableau des Adjointes depuis le 28 mars 2014, a présenté sa démission desdites fonctions de 1^{er} adjoint et d'élus à Madame la sous-préfète de Rochefort, par lettre en date du 10 octobre 2016 et notifiée à l'intéressée en date du 17 octobre 2016.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame le Maire propose au conseil municipal de conserver le poste de premier adjoint au maire, de faire prendre au deuxième adjoint le rang de premier adjoint et que le rang de deuxième adjoint ne soit pas pourvu. Il y a lieu également de modifier le tableau du conseil municipal 8 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2016/87

La Communauté de Commune Aunis Sud assoira comme conseillère communautaire suppléante Berthommé Suzette, et proposition est faite pour que Madame le Maire soit nommée à la Commission Finances et PEREZ Joaquim soit nommé à la Commission Environnement.

2/MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS THEMATIQUES ET REPRESENTATIONS MUNICIPALES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal réuni en séance du 9 avril 2014 a décidé de la composition auprès des structures intercommunales et de la création des commissions municipales par délibération.

La démission de Monsieur Courboulay Vincent nécessite de revoir la composition de certaines commissions et composition des structures intercommunales.

1/ Composition auprès des structures intercommunales :

Par DCM 2014/21, le conseil municipal avait désigné Courboulay Vincent comme représentant de la commune auprès du Syndicat de la Voirie, à l'unanimité Boisson Jackie est désigné comme nouveau représentant. Adopté à l'unanimité par le conseil

Délibération 2016/88

Par DCM 2014/22, le conseil municipal avait désigné Courboulay Vincent comme délégué suppléant auprès du SIEAGH son remplacement n'est pas nécessaire. Adopté à l'unanimité par le conseil

Délibération 2016/89

Par DCM 2014/23, le conseil municipal avait désigné Courboulay Vincent comme délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat des eaux de la Charente Maritime, son remplacement n'est pas nécessaire. Adopté à l'unanimité par le conseil

Délibération 2016/90

Par DCM 2014/24, le conseil municipal avait désigné Courboulay Vincent comme délégué titulaire au Syndicat Informatique de Charente-Maritime (SOLURIS), à l'unanimité PEREZ Joaquim est désigné comme nouveau délégué titulaire et Berthommé Suzette est maintenue comme déléguée suppléante. Adopté à l'unanimité par le conseil

Délibération 2016/91

Par DCM 2014/27, le conseil municipal décide à l'unanimité que FEVRE Céline est désignée pour représenter la commune au FDGDON avec LARELLE Jacky et BASTEL Olivier. Adopté à l'unanimité par le conseil.

Délibération 2016/92

Par DCM 2014/29, le conseil municipal avait désigné Courboulay Vincent comme agent délégué auprès du SMICTOM (CYCLAD), à l'unanimité Bastel Fanny est désignée comme remplaçante. Adopté à l'unanimité par le conseil.

Délibération 2016/93

2/ Modification des commissions créées par la délibération (2014/31) :

Finances communales : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Vincent COURBOULAY est remplacé par Céline FEVRE, Suzette BERTHOMME, Joëlle LARELLE, Marie-Elisabeth GERAUD. Membre hors conseil : Chantal BERTHOU

Voie (bâtiments, espaces communaux, espaces autour des cours d'eau, routes, matériel) : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Suzette BERTHOMME, Nathalie DUBOIS, Céline FEVRE, Marie-Elisabeth GERAUD, Joëlle LARELLE, Jackie BOISSON, Claude MADEIRA, Joaquim PEREZ. Membre hors conseil : Eddie LAMOTHE, Raymond LORIOU, Yvon MALINAUD.

Ecole : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Suzette BERTHOMME, Nathalie DUBOIS, Joëlle LARELLE, Marie-Elisabeth GERAUD. Membre hors conseil : Vanessa BEGUIN, Emilie CHAPOT, Jean-Claude MILCENT.

Affaires culturelles (sports, loisirs, relations avec les Associations, gestion salle polyvalente) : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Joëlle LARELLE, Marie-Elisabeth GERAUD.

Fêtes et cérémonies : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Suzette BERTHOMME, Céline FEVRE, Joëlle LARELLE, Marie-Elisabeth GERAUD et Nathalie DUBOIS.

Gestion foncière urbanisme (permis de construire, occupation du sol, cadastre) : Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Suzette BERTHOMME la 2^{ème} Adjointe, Nathalie DUBOIS, Céline FEVRE, Marie-Elisabeth GERAUD, Joëlle LARELLE, Jackie BOISSON, Claude MADEIRA, Joaquim PEREZ. Membre hors conseil : Thierry BOURET, Jean-Jacques LARELLE, Raymond LORIOU.

Développement durable et respect de l'environnement (fleurissement, qualité de vie et économie d'énergie) :

Présidente : Fanny BASTEL le Maire, Vincent COURBOULAY est remplacé par Jackie BOISSON, Joaquim PEREZ.

Membre hors conseil : Jean BAILLY.

Relations publiques (registre doléances, bulletin municipal, publications) : Présidente : Fanny BASTEL, le Maire, Suzette BERTHOMME, Céline FEVRE, Joaquim PEREZ. Membre hors conseil : Emilie COUTURIER.

Coordination des moyens : Présidente : Fanny BASTEL, le Maire, Céline FEVRE, Marie-Elisabeth GERAUD, Claude MADEIRA, Joaquim PEREZ.

Affaires juridiques et assurances : Présidente : Fanny BASTEL, le Maire, Vincent COURBOULAY est remplacé par Suzette BERTHOMME, Claude MADEIRA, membre hors conseil : Jean-Claude MILCENT.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour un vote à main levée.

Délibération 2016/94

III – REHABILITATION DE LA MAIRIE

1/☞ Madame le Maire rappelle à son conseil que par délibération du 28 janvier 2016 (DCM 2016/08) le projet de la réhabilitation de la mairie est lancé. Le 24 mars 2016 par délibération (DCM2016/28) deux groupes de travail – réhabilitation mairie et terrain intergénérationnel sont constitués. Au budget 2016 par délibération du 7 avril 2016 (DCM2016/34) la somme de 57 K€ décomposée à hauteur de 20 K€ pour les frais d'étude (article 2031) et de 37K€ pour les travaux de construction (article 2313) a été votée.

Lors des séances des 16 juin et 28 juillet 2016 la commission a présenté l'avancement du projet.

Le 27 octobre 2016 le lancement d'une lettre de consultation selon la procédure dite adaptée des marchés publics restreints a été envoyé à trois architectes, deux sur Rochefort (Christophe Pillet – Aerts & Planas) et Alterlab sur la Rochelle.

Deux cabinets d'architectures ont répondu favorablement pour le projet.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 16 novembre 2016, les dossiers ont été examinés, selon les critères de compétences par les membres présents. Elle propose au conseil municipal de retenir le cabinet Aerts & Planas.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2016/95

IV - ECOLE

1/ FRAIS RPI

☞ Madame le Maire informe son conseil que tous les ans il faut participer de façon proportionnelle aux frais du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le calcul réalisé est envoyé à Saint Saturnin du Bois qui nous adresse également les leurs avec les justificatifs adéquats. Une vérification est faite et des modifications sont apportées si nécessaire. Or à ce jour, les derniers tableaux ne sont pas terminés.

Madame le Maire rappelle à son conseil que lors du conseil du 16 novembre 2015 (DCM 2015/74) elle avait fait savoir que la modification de la convention RPI avec la commune de Saint Saturnin du Bois sur les points restauration, transport et avance de trésorerie était à l'étude. A ce jour, la convention RPI n'est toujours pas modifiée malgré des relances de notre part. Il n'a donc pas été procédé à une avance de trésorerie à hauteur de 70% de notre participation par rapport à l'année N-1 comme souhaité.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'accorder une somme maximum afin que le mandatement puisse se faire si tôt que la commission aura validée les frais. Un montant de 40 K€ maximum (école/transport/périscolaire) est proposé. Accord unanime du conseil municipal.

Délibération 2016/96

2/TRANSPORTS SORTIES SCOLAIRES

☞ Madame le Maire propose à son conseil d'allouer une somme annuelle maximum à la Directrice de l'école afin d'éviter à chaque sortie scolaire où un transport collectif est nécessaire de passer au conseil municipal malgré qu'il ne soit pas nécessaire de délibérer.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour et 1 abstention d'allouer la somme de 1500 € pour l'année scolaire 2016/2017.

Délibération 2016/97

V – LOCATION SALLE DES FETES

Ce point sera revu au prochain conseil.

VI –PERSONNEL

Le huit clos est demandé, le conseil municipal donne son accord. L'ensemble des délibérations du point VI se fait à huit clos.

1/CONTRAT AGENT TECHNIQUE

☞ Madame le Maire informe son conseil que le contrat CUI-CAE de l'agent technique arrive à échéance le 11/01/17. L'agent ouvre droit à une prorogation pouvant porter le contrat à 60 mois. Le conseil donne l'autorisation à

Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de renouveler le contrat pour une nouvelle période de 12 mois. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2016/98

2/☞ Madame le Maire rappelle à son conseil de la réception d'un courrier de demande d'admission à la retraite de l'Agent de Maitrise Principal de la Commune à compter du 1^{er} mai 2017.

Il y a lieu maintenant de procéder à la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} et 1^{er} classe afin de cibler au mieux le remplacement de l'agent actuel. Contrat de 35h à compter du 1^{er} mars 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2016/99

3/☞ Madame le Maire informe son conseil que le contrôle des heures des agents à temps partiel a été effectué et qu'il va être transmis au Centre de Gestion 17 et au médiateur, le cabinet Conseil et Formation (DCM2016/85) pour vérification et validation. Accord du conseil.

VII – DIVERS

- Projet terrain intergénérationnel. Courrier reçu le 27 octobre 2016 de Madame TALLARD Suzanne, Députée de la Charente Maritime nous proposant une aide de 20.000€ au titre de la réserve parlementaire 2017.
- Chauveau Frédéric se propose de placer sur la commune un distributeur de pain.
- Duchemann Sacha demande l'autorisation d'un emplacement pour un camion pizza.
- Travaux SNCF – ligne Niort - La Rochelle, Colas demande une bande de 3 m le long de la voie ferrée au bord de l'arboretum pour effectuer un réservoir d'écoulement. Ce point sera revu dans un prochain conseil.
- Le Pays d'Aunis est amené à disparaître le 31/12/2016. La Communauté d'Agglomération de la Rochelle, la CdC Aunis Atlantique et Aunis Sud vont se regrouper en Syndicat Mixte pour travailler sur le nouveau Scott.
- la commune de Saint Pierre d'Amilly s'est vue accorder 2 abeilles pour le label APlcité, ce qui correspond à une « démarche remarquable ». Céline Févre et Nathalie Dubois sont chargés du suivi du dossier.
- Eco Ecole demande de renouvellement du label en Eco Ecole RPI. Dossier suivi par les deux directrices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h15

Emargement :

Fanny BASTEL

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ